

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 17 décembre 2015**

**DCM N° 15-12-17-10**

**Objet : Associations socio-éducatives conventionnées : acompte sur les subventions de fonctionnement 2016.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Malgré les contraintes budgétaires actuelles, l'enveloppe globale 2016 allouée aux subventions des associations socioéducatives est restée constante par rapport à 2015, ce qui confirme la priorité que la Ville entend donner à la vie associative dans le domaine de l'éducation populaire. Ainsi, elle affirme sa volonté de maintenir un service de qualité à la population dans tous les quartiers et permet aux associations de poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Plusieurs changements sont à noter dans le renouvellement de ces conventions, objet du présent rapport, dont en premier lieu le développement de l'activité du Centre socioculturel de Metz Centre – Arc en Ciel, le travail important effectué pour associer les habitants à la vie du centre ainsi que le nouveau projet social de qualité, qui amènent à proposer la transformation de sa convention annuelle pour un projet d'animation en une convention triennale pour un projet éducatif.

Par ailleurs, 2016 sera une année charnière pour le quartier Metz-Nord Patrotte puisque la première pierre du nouvel équipement socioculturel AGORA, qui regroupera une activité médiathèque et des activités socioéducatives, sera posée. La Ville de Metz a entamé des travaux de préfiguration pour le fonctionnement et le contenu de ce futur équipement. Les associations AMIS et CACS LACOUR, gestionnaires des centres actuels les plus proches géographiquement de la future AGORA, se sont d'ores et déjà fortement impliquées dans ces travaux. En tant que structures du quartier en lien direct avec ses habitants, elles bénéficient

d'une expérience de terrain précieuse pour permettre de faire de l'Agora un lieu ouvert à tous, participatif et porteur des valeurs de l'éducation populaire. Afin de prendre en compte l'ouverture de l'AGORA courant 2017, qui impliquera de fixer de nouveaux objectifs, les conventions triennales actuelles de l'AMIS et du CACS LACOUR ne sont pas renouvelées pour 3 ans mais sont prolongées d'un an.

Pour permettre aux 30 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année 2016 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2016. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2016 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2015 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux, puis proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 30 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à **973 115 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **973 115 €**, représentant un acompte sur les subventions 2016 :

#### **Au titre de la mise en place d'un projet éducatif**

Association Messine Interfédérale et Solidaire	77 135 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	68 840 €
Maison de la Culture et des Loisirs	77 525 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	63 550 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	52 695 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	49 865 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	52 445 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	56 110 €
Espace de la Grange – Centre social	47 330 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)	44 750 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	40 940 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	15 625 €

#### **Au titre de la mise en place d'un projet d'animation**

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	39 760 €
---	----------

Centre Culturel de Metz Queueleu	25 675 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	31 370 €
Centre de Renseignement et d'Information	
Bureau Information Jeunesse	21 240 €
CPN Les Coquelicots	25 500 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	17 650 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	12 185 €
Familles de France – Fédération de Moselle	7 955 €
Association Pushing	8 250 €
Association Pas Assez	5 825 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	4 850 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	21 500 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial	
Social et Culturel de Metz Magny	29 590 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	17 610 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 325 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	19 510 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif	
de Sainte-Barbe Fort-Moselle	10 780 €
Cogestion Jeunesse Famille	8 730 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **973 115 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
---

Membres assistant à la séance : 34      Absents : 21      Dont excusés : 10
---

<b>Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---

